

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	09	11

Vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
NPPV : 0

L'an 2023, le 24 février 2023 à 20h30 le Conseil Municipal de la Commune de Verbiesles s'est réuni à la salle des fêtes lieu exceptionnelle de ses séances, sous la présidence de Mme Hubert Marie-Noëlle, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17 février 2023.

Présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, Bernadette Gaultot MM. Stéphane Vernier, Jean-Damien Bourillon, Vincent Gauthier, Pfister Eddie

Absents excusés : Mr Hervé Henry qui donne pouvoir à Mr Stéphane Vernier, Mr Julien Ossola qui donne pouvoir à Mme Hubert Marie-Noëlle.

A été nommée secrétaire : Stéphane Vernier

15 – Dossier ravine

Madame le Maire rappelle le contexte en évoquant la coulée de boues du 4 juin 2021, qui a impacté les habitations en aval dans le lieu-dit du « vieux val ».

Cet événement a été reconnu en catastrophe naturelle par les services de l'Etat.

Suite à cela une étude a été réalisée par le BRGM afin de diagnostiquer l'événement et d'émettre des recommandations.

Au vu du risque, des mesures doivent être prise afin de réduire l'exposition des riverains à ce genre de phénomènes. Il est proposé que la commune procède à la désignation d'un bureau d'études pour réaliser un diagnostic précis permettant d'identifier les causes à l'origine de cet événement et de définir et chiffrer les aménagements à envisager pour réduire l'occurrence de tel événement.

Le montant de l'étude est estimé à 20 000 € HT. Cette dernière peut être financée jusqu'à 80 % par le Conseil Départemental, l'Agence de l'Eau et la DETR.

Le Conseil Départemental se propose d'assister la commune au travers d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les pièces de marché et de suivi de ce dernier jusqu'au rendu final du bureau d'études désigné. Le montant de cette prestation est de 2790,34 € HT soit 3348,40 € TTC.

Madame le Maire précise que les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental sont éligibles aux financements à hauteur de 80 %.

Après avoir pris connaissance de ces éléments

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire.

- décide de retenir le Service d'Assistance Technique pour l'Environnement du Département pour l'élaboration d'un dossier de consultation et le suivi d'un bureau d'études, chiffré à 3 348,40 € TTC ;
- autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune la lettre de commande relative à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du Conseil Départemental pour un montant de 3 348,40 € TTC ;

- autorise Madame le Maire à lancer la consultation de bureaux d'études pour effectuer une étude sur les bassins versants portant notamment sur les volets prévention et protection contre les ruissellements et les inondations ;
- autorise Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers pour la réalisation de cette étude.

Extrait certifié conforme au registre des
délibérations,

Fait à Verbiesles, le 24 février 2023

Le Maire,

Marie-Noëlle HUBERT

